

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale de l'UFUTA**  
*Gap, mercredi 15 juin 2016*

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 21 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 35 et 25 pouvoirs ont été transmis, soit au total 60 votants. La majorité absolue est de 31, en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer. (Annexe 1)

**1. Approbation des procès-verbaux**

*Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015 à Nantes*

2 délégués ne participent pas au vote, Abstention: 0 Contre:0 Pour : 58

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

*Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 à Paris*

Abstention:0 Contre:0 Pour : 60

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**2. Rapport moral** présenté par la présidente

**2.1. Information sur le mouvement des adhérents ou des futurs adhérents**

*L'UTL de Montpellier a décidé de démissionner de l'UFUTA au 31.1.2015*

L'assemblée générale prend acte de cette démission

*L'UTL de Saint-Laurent du Var démissionne également de l'UFUTA*

L'assemblée générale prend acte de cette démission

*L'UTL Bretagne s'est restructurée : elle perd sa fonction d'association régionale rassemblant l'ensemble des adhérents physiques regroupés dans les UTL locales agréées. Elle devient une UNION sur l'Académie de Rennes regroupant les 46 UTL locales, personnes agréées, mais indépendantes. L'UTL de Bretagne n'étant plus une UTL, mais une Union. Sa nouvelle mission est incompatible avec les statuts de l'UFUTA. Selon l'article 5 de nos statuts, sa qualité de membre se perd par disparition de l'organisme (dissolution).*

L'assemblée générale prend acte de cette décision.

Toutefois, les UTL locales, souhaitant à titre individuel, adhérer en qualité de membres de l'UFUTA devront faire acte de candidature sous réserve de l'agrément conventionnel avec leur université ayant valeur de lien organique. Il est nécessaire de réfléchir à leur introduction dans l'UFUTA : est-ce une situation de l'ordre du transitoire ? il convient de maintenir un lien de l'UFUTA avec toute les UTL de Bretagne.

Interventions :

1. « l'AG souhaite qu'une AGE se réunisse très rapidement pour régler la situation, afin de la préciser par rapport à l'article 5 des statuts.

2. Qui aura le droit de voter : l'union ou quels membres ou entités ... ?

Dans le cas de l'Union Région Centre le débat a déjà eu lieu.

---

Si une union adhère, on ne peut imposer à toutes les UTL de cette union d'adhérer individuellement à l'UFUTA.

Ce débat ne concernant pas la présente Assemblée générale, elle le confie à la réflexion du CA. Il s'agit peut-être d'une situation provisoire ; il est pris acte de cette situation.

## **L'AG prend acte de la modification et demande la réunion d'une AGE ultérieure en vue de modifier les statuts**

### **Vote à l'unanimité**

#### **2.2. Les statuts**

Dès la rentrée de septembre 2015, Gérard POTENNEC qui, depuis le début du travail, a accepté d'animer la commission de révision des statuts et a proposé un texte. A la suite du conseil d'administration du 13 octobre, Stéphane RAVAILLE a soumis une présentation différente en conservant le fond. Ce texte a été soumis à l'ensemble des administrateurs qui l'ont adopté à l'unanimité

Le 3 novembre 2016, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. Gérard POTENNEC a présenté les nouveaux statuts validés par le Conseil d'administration du 13 octobre 2015, article par article.

Après un vote final sur l'ensemble des articles, le texte des statuts revus et modifiés ce 3 novembre 2015 a été approuvé à l'unanimité. Les nouveaux statuts figurent sur le site de l'UFUTA.

#### **2.3. Règlement Intérieur :**

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 février 2016 afin d'examiner le texte proposé pour le règlement intérieur. La nouvelle rédaction reprend, pour une meilleure compréhension, celle des statuts votés en AG le 3 novembre 2015 et permet de souligner la cohérence entre les 2 textes. Le projet a été examiné article par article. A l'issue de ce travail, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité par les membres du CA et communiqué ensuite aux UTA pour information.

Dans le texte figure le principe de la cotisation d'accréditation pour les nouvelles adhésions à l'UFUTA. Le montant de cette cotisation, versée lors de l'adhésion à l'Union et déductible après l'adhésion, est fixé à 50 € et doit être validé par l'assemblée..

### **Vote à l'unanimité**

#### **2.4 Vote du rapport moral**

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

**Contre 0            abstention 0            Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

## **3. Rapport financier**

Avant de présenter et commenter les comptes, le trésorier adresse des remerciements à destination de l'UIA de Créteil pour l'aide apportée. Sont également associés à ces remerciements la collègue de Poitiers, Isabelle CHAMPAIN pour la réalisation du Bulletin, et à Philippe GIRARD, webmestre, pour le site de l'union

#### **Compte de résultat 2015 ( voir annexe 2)**

**Produits** : Réalisé : 13 827,40 €  
Budget : 17 365 €

**Charges** : Réalisé : 14 879,28 €

Le compte de résultat 2015 dégage au 31/12/2015 un déficit de 1 051,88 €

Bilan au 31/12/2015: 49 991,46 € (voir annexe 3)

Le trésorier donne ensuite lecture du rapport du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFFMANN qui atteste la validité des chiffres fournis. En conclusion de son rapport il indique « que les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils m'ont été présentés paraissent sincères et véritables et donnent une image fidèle ». Ce rapport est consultable si besoin.

Vote du quitus au trésorier

**Contre 0 abstention 0 le quitus est voté à l'unanimité**

La reconduction du mandat du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFFMANN, est soumise au vote de l'assemblée :

**Vote à l'unanimité**

Budget prévisionnel 2017 (voir annexe 4)

Le projet de budget 2017, Produits et Charges d'un montant de 13 400,00, est présenté accompagné d'un tableau récapitulatif des budgets réalisés en 2014, 2015, du projet de budget 2016 et réalisé partiellement.

**Vote à l'unanimité**

#### **4. Elections au Conseil d'administration**

7 sièges sont à pourvoir : 3 sièges de membres sortants et 4 sièges vacants. 5 candidatures ont été reçues. Selon les statuts les membres sortants sont rééligibles.

3 membres du Conseil d'Administration dont les mandats arrivent à échéance souhaitent se représenter : il s'agit de

- Nicole PETITOT de Besançon en structure universitaire et qui ne peut être des nôtres
- Marie-Denise RISS-COLY d'Amiens en structure universitaire et qui était la vice-présidente de l'Union
- Stéphane RAVAILLE d'Agde en structure associative

Une nouvelle candidature a été reçue : celle de Claudine METTAIE, de l'UTL de Blois, en structure associative.

Les 2 UTL d'Agde et de Blois proposent également le nom d'un suppléant, possibilité conforme aux statuts. Il s'agit de Edgar BOCAGE pour Agde et de Martine NEVEU pour Blois.

Le vote se déroule à bulletin secret et 2 volontaires présentes dans la salle Lisette LETEXIER et Mme FALLEAU - assurent le dépouillement sous la présidence d'un membre du CA, Jean COUDERT, non concerné par le vote.

La présidente informe l'assemblée que les UTL ET UTA de Créteil, Essonne, Mayenne et Orléans ont désigné un suppléant à l'administrateur qui les représente au Conseil d'administration.

Pendant ce dépouillement la présidente donne lecture du texte du président du Comité scientifique, Yvon LE GALL, absent ce jour :

#### **« A l'occasion du prix de la recherche (juin 2016)**

Pour la première fois, cette année, le prix de la recherche ne sera pas décerné faute de candidats. C'est l'occasion de mettre ce concours en perspective.

Je ne crois pas me tromper en disant que le prix de la recherche est presque d'origine. Il était lié à l'idée que l'on se faisait des universités regroupées dans notre Union. On sait que, pour en faire partie,

celles-ci sont adossées à une Université entendue au sens classique, et que ce qui caractérise ce type d'établissement, c'est de proposer de faire de la recherche. La proposition faite à nos membres de s'exprimer de cette façon-là tenait évidemment compte du fait que nos étudiants n'étaient pas des chercheurs, même si certains avaient pu l'être. Il n'était pas question de formuler les mêmes exigences que pour la recherche traditionnelle, mais de prendre en compte l'intérêt que nos étudiants pouvaient avoir pour ce type de démarche, en s'y approchant du mieux qu'ils pouvaient. Et l'expérience a montré que cette ouverture était juste. Pendant longtemps, le concours a été annuel, et les candidatures n'ont pas manqué, tantôt sur des sujets libres, tantôt sur un sujet commun qui débouchait sur un livre. Le tout a produit des travaux fort intéressants. L'alternative a été écartée dans la première décennie de ce siècle au bénéfice des sujets libres, quand on a perçu la réticence des universités à travailler sur un thème commun. Parallèlement, il y avait des signes d'intérêt moindre pour ce genre d'exercice (j'entends la recherche).

Il a donc été décidé de n'ouvrir un concours de recherche qu'une année sur deux, et de glisser entre les deux un concours d'écriture, cette pratique connaissant un développement sensible au sein des universités. Dans un premier temps, cette formule a paru satisfaisante, et les propositions faites par nos étudiants dans le cadre de ces concours n'ont pas démerité, pour la plupart d'entre elles. Pour ce qui est du prix de la recherche, on pouvait avoir le sentiment que l'exercice était encore apprécié. Lors du dernier concours (2014), 7 universités ont candidaté (Poitiers, Essonne, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Germain-en-Laye, et Montpellier). Sans doute ne s'agit-il là que d'une minorité par rapport à la quarantaine de nos membres, mais elle n'est pas ridicule. Cette petite liste montre qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir à une grosse Université pour se lancer dans ce challenge. J'ajouterai que certains primés en sont d'ailleurs issus. Alors, comment interpréter la situation aujourd'hui ? S'agit-il d'une panne occasionnelle ou d'un signal tendanciel ? Il est difficile de le savoir. J'ai écarté le détournement des ouvrages qui devaient m'être adressés par voie postale par un facteur en mal de lecture

Quant au concours d'écriture, qui donne lieu à des Plumes et dont la carrière est plus courte, on a constaté un intérêt indiscutable de nos universités lors des premières saisons. Pour répondre à des talents divers, trois catégories avaient été ouvertes : poésie, nouvelle, et essai thématique. Les candidats n'ont pas manqué, sauf pour la troisième voie, toujours peu représentée. Par contre, le dernier (2015) a révélé des singularités. S'il y a eu 6 propositions, 5 d'entre elles – souvent de qualité – sont venues de la même Université, celle de Haute-Mayenne, la dernière venant de Dreux. Là encore, il est difficile de dire s'il y a un affaiblissement des vocations.

Bien sûr, je n'oublie pas le concours de photos et de vidéos (nos Chardons), qui répond à une cadence propre (tous les 4 ans), et qui a plus d'ancienneté que les Plumes. Il a produit des résultats intéressants. Mais là encore, le dernier en date (Nantes 2015) a montré un resserrement géographique des concurrents (venant de Nantes et de Saint-Nazaire).

Sans doute sera-t-il nécessaire d'explorer d'autres formes ? Il ne me semble pas inutile que nos universités se livrent à des joutes pacifiques. Cela fait aussi partie du lien qui doit s'établir entre elles par notre intermédiaire. »

La présidente rappelle ensuite le calendrier des diverses manifestations de l'Union :

Les Assises se déroulent tous les 2 ans : les prochaines en 2018

Les Plumes tous les 2 ans : prochain concours en 2017

La recherche tous les 2 ans : prochain concours 2018

Les Journées audio-visuelles tous les 4 ans : les prochaines en 2019

Elle lance un appel à candidature pour l'organisation des Assises de 2018.

## **5. Questions diverses**

Aucune question n'a été transmise à la présidente

Résultat des élections :

**59 votants** se sont exprimés (**60 voix moins un nul**) lors du dépouillement des bulletins de vote (majorité absolue 31 voix) :

Marie-Denise RISS-COLY	59 voix
Nicole PETITOT	59 voix
Stéphane RAVAILLE	56 voix
Claudine METTAIE	48 voix

*les 4 candidats sont tous déclarés élus au Conseil d'administration.*

## **9 Conclusion de la présidente**

« Avant de clore cette rencontre, je fais appel à des candidats qui seraient les bienvenues pour nos Assises de 2018 et pour les journées audio-visuelles de 2019. De plus, je vous rappelle que la prochaine Assemblée Générale se tiendra en 2017 à Paris. La date vous sera communiquée dès que possible par notre prochaine Présidente ou Président puisque mon mandat se termine.

Et laissez-moi vous faire part de cette parole de **Sigmund Freud**

**Pouvoir partager, c'est de la poésie qui se mêle à la prose de la vie**

Merci de votre attention »

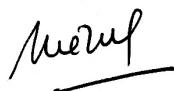
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La Secrétaire

La Présidente de l'UFUTA

Céline MENIL

Françoise DAVID-SCIARA



P.J. Annexe 1 : liste des UTL présentes et des TL à jour de leur cotisation

Annexe 2 : compte de résultat 2015

Annexe 3 : bilan au 31/12/2015

Annexe 4 : budget prévisionnel 2017

	UTA / UTL	présents	pouvoirs	Total voix
1	AGDE	3	2	5
2	AMIENS	3	3	6
3	ANTILLES	2	0	2
4	AURILLAC			
5	AUXERRE			
6	BEAUSOLEIL			
7	BELLEY	2	0	2
8	BESANCON	0	1	1
9	BLOIS	2	0	2
10	BOULOGNE / M	0	1	1
11	BRETAGNE			
12	CHAMBERY			
13	CRETEIL	3	2	5
14	DREUX			
15	EAUBONNE	0	1	1
16	ESSONNE	3	3	6
17	GAP	3	0	3
18	LE MANS	1	2	3
19	LIMOGES			
20	MAYENNE	3	0	3
21	MEAUX	0	1	1
22	MELUN			
23	NANTES	0	1	1
24	NICE			
25	ORLEANS	2	4	6
26	PARIS Institut Catholique			
27	POITIERS	5	0	5
28	ROYAN	1	0	1
29	SAINT GERMAIN	1	2	3
30	SAINT-NAZAIRE			
31	SAUMUR	1	1	2
32	TOULOUSE		1	1
	TOTAL 21 UTL	35	25	60

## Annexe 2

<b>UFUTA - COMPTE DE RESULTAT 2015</b>				
	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Budget</b>	<b>Ecart</b>	<b>Rappel réalisé 2014</b>
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations, adhésions UFUTA	<b>13 419,82</b>	13100.00	319,82	13145,42
Autres produits	<b>0,00</b>	100.00	-100,00	122.00
Produits financiers	<b>407,58</b>	565.00	-157,42	572,62
Equilibre sur réserves		3600.00		
<b>Total</b>	<b>13 827,40</b>	17365.00		13840,04
<b>CHARGES</b>				
Fournitures de bureau	<b>863,38</b>	600.00	263,38	589,63
Sous traitance générale	<b>44,95</b>	200.00	-155,05	236.00
Impressions bulletins, triptyques	<b>1 351,44</b>	1200.00	151,44	1211,42
Location serveur	<b>250,80</b>	260.00	-9,20	250,80
Assurance	<b>104,97</b>	105.00	-0,03	104,97
Fonctionnement statutaire	<b>6 469,52</b>	8000.00	-1 530,48	8334,53
Colloques, Assises	<b>4 581,90</b>	6000.00	-1 418,10	6060,42
Comité scientifique	<b>344,35</b>	500.00	-155,65	655,30
Intervenants	<b>0,00</b>			607,74
Réunion des Présidents				1629.30
Affranchissement	<b>781,17</b>	400.00	381,17	427,58
Services bancaires	<b>86,80</b>	100.00	-13,20	85,80
<b>Total</b>	<b>14 879,28</b>	17365.00	-2485.72	21043.49
<b>RESULTAT 2015</b>	<b>-1 051,88</b>			

## BILAN AU 31/12/2015

ACTIF		PASSIF	
517 - Livret A	45979.33	1068 - Réserves *	50774.14
5121 - Compte courant	4012.13	129 - Résultat 2015 non affecté	- 1051.88
		5129 - Chèques émis en 2015 pris en compte par la banque en 2016	269.20
<b>TOTAL</b>	<b>49991.46</b>		<b>49991.46</b>

\* Le « report à nouveau » qui apparaissait depuis plusieurs années, a été intégré aux réserves (proposition du trésorier adjoint lors de l'AG 2015 à Nantes)

Après affectation du résultat, les réserves se monteront à 49722.26 €, entièrement en trésorerie, l'UFUTA ne disposant pas de réserves immobilisées, n'ayant pas activé le compte « dépôts et cautionnement », ne tenant pas de stock et n'ayant ni créances ni dettes.



## Annexe 4

## UFUTA - PROJET DE BUDGET 2017

PRODUITS	RAPPEL				Projet de budget 2017
	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé partiel 2016	
cotisations, adhésions UFUTA	13 145,42 €	13 419,82 €	13 100,00 €	11 336,24 €	<b>13 000,00 €</b>
autres produits	122,00 €	0,00 €	100,00 €	105,97 €	<b>0,00 €</b>
produits financiers	572,62 €	407,58 €		0,00 €	<b>400,00 €</b>
prélèvement sur fonds propres			3366,00 €		
total	<b>13 840,04 €</b>	<b>13 827,40 €</b>	<b>16966,00 €</b>	<b>11 442,21 €</b>	<b>13400,00 €</b>
<b>CHARGES</b>					
fournitures de bureau	589,63 €	863,38 €	900,00 €	357,02 €	<b>300,00 €</b>
sous traitance générale	236,00 €	44,95 €	100,00 €	0,00 €	<b>100,00 €</b>
impressions bulletins, triptyques	1 211,42 €	1 351,44 €	1 500,00 €	576,00 €	<b>714,00 €</b>
impression actes Assises		0,00 €		40,50 €	<b>0,00 €</b>
location serveur	250,80 €	250,80 €	260,00 €	250,80 €	<b>250,00 €</b>
assurance	104,97 €	104,97 €	106,00 €	105,97 €	<b>107,00 €</b>
fonctionnement statutaire	8 334,53 €	6 469,52 €	6 500,00 €	2 601,66 €	<b>6200,00 €</b>
colloques, Assises	6 060,42 €	4 581,90 €	5 700,00 €	0,00 €	<b>4800,00 €</b>
comité scientifique	655,30 €	344,35 €	500,00 €	0,00 €	<b>529,00 €</b>
intervenants	607,74 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
récompenses	850,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
affranchissement	427,58 €	781,17 €	800,00 €	319,10 €	<b>300,00 €</b>
services bancaires	85,80 €	86,80 €	100,00 €	22,55 €	<b>100,00 €</b>
réunion présidents	1 629,30 €				
TOTAL	<b>21 043,49 €</b>	<b>14 879,28 €</b>	<b>16 966,00 €</b>	<b>4 273,60 €</b>	<b>13400,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-7 203,45 €</b>	<b>-1 051,88 €</b>		<b>7 168,61 €</b>	